



Chute en sortant du train

Par **Nathalsam**, le **09/02/2020** à **17:13**

Bonjour,

Le train Nantes Lyon à bord duquel je voyageais a eu du retard suite à un problème sur la ligne (collision voiture/train de fret). A la gare Lyon part dieu, le temps dédié à la correspondance pour Avignon était de 1 mn. Sur le quai, l'annonce "TGV pour Marseille, départ immédiat" résonnait en boucle. Tous les passagers se sont mis à courir pour rejoindre le quai à l'opposé du notre. Nous sommes tous montés essoufflés dans le premier wagon en face des marches. Nous étions trop nombreux, trop serrés, et lorsque j'ai aperçu un employé de la SNCF, j'ai voulu descendre pour lui demander si j'avais le temps de changer de wagon. C'est à ce moment là que je suis tombée, en me prenant le pied entre le train et le quai. D'abord le souffle coupé par la chute, je me suis relevée avec l'aide d'un monsieur descendu du train. L'adrénaline et le stress ont fait le reste... J'ai regagné un autre wagon et poursuivi mon voyage. C'est à froid que j'ai réalisé la violence de ma chute : entorse du majeur, énorme hématome sur la cuisse et, quelques jours plus tard, diagnostic d'un tassement de vertèbre suite au choc. La douleur est intense, et je dois choisir entre le port d'un corset plusieurs mois et une intervention chirurgicale.

Je voulais savoir quelle était la part de responsabilité de la SNCF.

Je vous remercie par avance pour vos retours.

Bien cordialement

Nathalie

Par **Visiteur**, le **09/02/2020** à **17:48**

Bonjour

Dans une telle circonstance, la responsabilité de la SNCF ne peut pas être mise en œuvre, car votre décision de redescendre était votre décision.

Par **Nathalsam**, le **09/02/2020** à **20:02**

Bonjour,

Ce sont les circonstances en amont qui sont à l'origine de cette redescente...
Mais je vous remercie pour votre retour éclairant